

*Modification constitutionnelle de 1987*

**M. Turner (Vancouver Quadra):** J'ai été plutôt surpris que le ministre ne juge pas bon de répondre au rapport minoritaire ou aux amendements que nous avons proposés. Il a mentionné que certains de ses collègues aborderaient ces sujets en particulier, mais j'aurais cru qu'en tant que premier juriste de la Couronne, il nous aurait fait bénéficier de son avis... Voilà qu'il hausse les épaules. Ce n'est pas le signe d'un esprit ouvert. Ce n'est pas l'attitude de quelqu'un qui veut réaliser un consensus. Ce n'est pas le comportement d'un ministre qui veut obtenir le plus vaste soutien possible pour cet Accord.

Dans l'intérêt de la Chambre, qui est après tout la principale assemblée délibérante du pays, je vais exposer les objectifs que visent nos amendements. Premièrement, nous voulons que les caractéristiques fondamentales du Canada englobent non seulement, comme il est précisé dans l'Accord, la dualité linguistique et le caractère spécifique ou distinct du Québec, mais aussi la reconnaissance de nos peuples autochtones, la reconnaissance de la mosaïque multiculturelle du Canada et la reconnaissance des identités régionales et des avantages de réduire les entraves au commerce entre les provinces.

Nous ne croyons pas que les sociétés autochtones doivent désormais se percevoir comme étant moins distinctes que d'autres, comme l'a déploré le comité inuit sur les questions nationales. Nous ne croyons pas que nos autochtones doivent se sentir moins importants que d'autres Canadiens. Des groupes autochtones importants ont déclaré au comité qu'un amendement comme celui que nous proposons garantirait la justice pour les leurs.

[Français]

Nous reconnaissons aussi qu'il y a des Canadiens, dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais. De nombreux groupes ont déclaré au Comité qu'ils se sentaient comme des citoyens de seconde classe, et nous voulons voir affirmée dans l'Accord leur contribution à l'identité canadienne, de même que les pluralismes régionaux. Nous voulons que l'Accord reflète la vraie nature de la société canadienne.

[Traduction]

Deuxièmement, nous voulons protéger davantage les minorités de langues officielles en garantissant que le Parlement est responsable aussi bien de la promotion que de la protection des droits des minorités de langues officielles.

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Nous voulons donner l'occasion aux législatures de toutes les provinces de s'engager à promouvoir aussi bien qu'à protéger notre dualité linguistique.

[Français]

Troisièmement, nous proposons également que la Charte des droits et libertés prime, afin que les droits et libertés fondamentaux des Canadiens ne soient pas diminués par des conflits

potentiels avec d'autres clauses de l'Accord, notamment les droits à l'égalité des sexes.

On a fait part de certaines préoccupations à l'égard des droits à l'égalité qui pourraient être menacés par la reconnaissance des responsabilités particulières du Québec. Les femmes du Canada ne devraient pas être moins protégées que les autres Canadiennes, à cause de la clause touchant à la société distincte.

Bien que nous pensons que ce soit là une possibilité très mince, nous voulons nous assurer que même les menaces les plus faibles à la Charte soient écartées.

• (1220)

[Traduction]

Bien entendu, nous appuyons néanmoins l'idée du caractère distinct du Québec. Cette notion n'a rien de révolutionnaire, selon nous. Le Québec a un caractère distinct, c'est un fait, et nous ne faisons que le confirmer ici à la Chambre. Le Québec est la seule province où le français est la langue de la majorité. Elle se distingue par son régime de droit, sa psychologie et son histoire. Je ne crois pas qu'il soit dangereux de reconnaître cette réalité dans la constitution. Je ne crois pas que cela va déboucher sur le statut particulier, la souveraineté-association ou le concept des deux nations. Je crois qu'il s'agit d'une réalité historique et culturelle qu'il y a lieu de reconnaître. Je ne crois pas qu'il doive y avoir d'opposition entre cette notion et la Charte des droits et libertés. Nous souhaitons faire en sorte que même le plus minime d'opposition soit tiré au clair et que le Parlement statue sur la question de façon non équivoque pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté devant les tribunaux.

Quatrièmement, nous croyons que les sénateurs doivent être élus. En dépit de tout ce qu'ont pu dire le premier ministre, le ministre de la Justice et son prédécesseur, l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie), sur la question, nous tenons à la réforme du Sénat. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a deux ans et demi, nous croyons qu'il s'agit de la seule réforme fondamentale qui tienne compte des réalités géographiques du pays comme contrepois à la démographie de l'Ontario et du Québec. Il faut que le ministre de la Justice le comprenne, comme le font déjà ses électeurs.

**M. Hnatyshyn:** Absolument!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Les citoyens de Saskatoon le comprennent certainement.

**M. Hnatyshyn:** Même mon père l'a compris.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Il faut qu'il appuie tout mécanisme tendant à transformer sans délai l'autre endroit en une chambre élue dont les membres représentent vraiment les Canadiens.